



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le 24 avril 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19

Point de situation : forte tension hospitalière et circulation épidémique élevée – Mise en place de mesures renforcées applicables du mardi 27 avril pour 3 semaines

La surveillance épidémiologique du lundi 19 au samedi 24 avril met en évidence une stabilité mais avec un niveau de nouvelles contaminations très élevé. La tension hospitalière s'aggrave.

Nous comptons déjà à ce jour **674 nouveaux cas positifs** testés et résidents sur le territoire (contre 716 sur la période identique précédente rapporté à un niveau de tests équivalents) et 718 à ce jour pour Santé Publique France de personnes résidentes en Guadeloupe testées sur le territoire ou en dehors.

Le nombre de tests a déjà dépassé la totalité de la semaine dernière (**6841 sur 5 jours contre 6835 sur 7 jours**). C'est un point très positif car le dépistage précoce permet de casser les chaînes de contaminations et permet aussi des prises en charge médicales précoces.

Le taux de positivité est en légère diminution mais reste au niveau du seuil d'alerte (**10% sur le territoire et 11% en global**).

Un cas de variant Sud-Africain vient d'être identifié en Guadeloupe chez un jeune homme de 22 ans sans notion de voyage. L'enquête est en cours mais c'est inquiétant car cela pourrait signifier que le virus circule sur le territoire. Le variant de type anglais reste fortement majoritaire.

Malheureusement **la tension hospitalière augmente très fortement** en raison à la fois d'une augmentation des entrées, mais aussi du cumul des patients qui restent en moyenne hospitalisés 3 à 4 semaines. À ce jour, **32 patients sont en réanimation COVID** (contre 23 dimanche 18 avril). Nous sommes passés au niveau 5 du plan ORSAN, soit 48 lits de réanimation ouverts au CHU et au CHBT. D'autres ouvertures sont en cours pour atteindre si nécessaire 55 lits de réanimation sur le territoire mais au prix d'une déprogrammation des opérations chirurgicales prévues. La clinique des Eaux Claires et la Polyclinique sont aussi mobilisées pour soutenir les hôpitaux en soins critiques et en médecine. Les autres établissements du territoire appuient aussi la prise en charge médicale et les soins de suite et de réadaptation.

Un renforcement des mesures de freinage de l'épidémie semble donc indispensable face à cette stagnation à un niveau très élevé. La décrue sera beaucoup trop lente sans cela et générera encore de nombreux cas graves.

Il est à noter qu'aucune des personnes actuellement en réanimation n'est vaccinée. Il est donc vital d'accélérer la vaccination sur le territoire.

Les taux de vaccination de la population adulte (18 ans et plus) sont les suivants :

- 11% pour la Guadeloupe
- 19,5% pour les îles du nord
- 12% pour la zone globale

Les centres de vaccination ont des difficultés techniques pour remplir le SI VAC national. C'est pourquoi le taux de vaccination pour la zone de la Guadeloupe et des îles du nord apparaît dans les statistiques nationales comme

étant très faible. La Plateforme RIPOSTE recueille cependant tous les jours les remontées des centres de vaccination et les rapporte au ministère de la santé pour la gestion des allocations de doses. Le rattrapage des entrées dans SI VAC est en cours grâce à l'appui de RIPOSTE auprès des centres de vaccination.

Cette circulation épidémique très élevée place en risque de saturation à court terme les services hospitaliers de l'île. Si la tendance épidémique semble se stabiliser, les signes de sa décrue sont pour le moment absents, en dépit des mesures administratives de ralentissement de l'épidémie mises en place ces dernières semaines.

Dans ce contexte, en concertation avec le comité des élus réuni exceptionnellement ce samedi après-midi, **le préfet de la région Guadeloupe a décidé la mise en place de mesures renforcées sur l'archipel, qui entreront en vigueur mardi 27 avril au matin pour 3 semaines.**

Les nouvelles mesures renforcées sont les suivantes et s'ajoutent aux mesures déjà en vigueur sur le territoire de la Guadeloupe :

- Déplacements et sorties

- le **couvre-feu de 19h à 5h du matin reste en vigueur et sera complété par une restriction des déplacements dans la journée.** Les déplacements resteront libres dans un rayon de 10 kilomètres autour du domicile, sur présentation d'un justificatif de domicile. Au-delà d'un rayon de 10km, les déplacements seront restreints aux seuls motifs valables sur la présentation d'une attestation de déplacement dérogatoire, disponible sur le site internet de la préfecture ;

- Commerces, marchés et restaurants

- **seuls les commerces vendant des biens et services de première nécessité pourront rester ouverts**, dont la liste est consultable sur le site internet de la préfecture. Les commerces fermés pourront continuer leurs activités de vente à emporter entre 5h et 19h, et leurs activités de livraison. Les produits non essentiels seront interdits à la vente dans les grandes surfaces et les commerces restés ouverts de plus de 400m² ;

- **les restaurants ne pourront plus accueillir de public.** Ils pourront pratiquer leurs activités de vente à emporter durant la journée, ainsi que leurs activités de livraison à toute heure ;

- **les marchés, couverts comme ouverts, seront restreints à la vente des seuls produits alimentaires ou végétaux** (plantes, fleurs, graines, semences, plans d'espèces fruitières ou légumières) ;

- Établissements scolaires, lieux de travail et lieux de cultes

- **les crèches, établissements scolaires et universitaires restent ouverts** dans les conditions actuelles, dont le fonctionnement en demi-jauge dans les collèges et les lycées ;

- les entreprises et administrations publiques **doivent optimiser le recours au télétravail quand cela est possible** ;

- les lieux de cultes restent ouverts dans le respect des protocoles sanitaires ;

- Loisirs et activités

- **la vente d'alcool à emporter sur la voie publique et la consommation d'alcool sur la voie publique seront interdites à toute heure de la journée** ;

- **l'accès aux plages et rivières sera restreint à la seule pratique d'activités sportives individuelles.** La présence statique, les activités sportives collectives, les repas, la consommation d'alcool et les regroupements de plus de 6 personnes y seront interdits ;

- les salles de sports restent fermées, de même que sont suspendus les entraînements et compétitions sportives des adultes et des mineurs dans les ERP de type X (établissements sportifs couverts : gymnases, etc) et des seuls adultes dans les ERP de type PA (établissements sportifs ouverts : stades, piscines, etc).

Afin de ralentir la propagation de l'épidémie et de préserver les capacités du système hospitalier, il est important de maintenir un respect absolu des règles de distanciation, de port des masques et des gestes barrières qui permettra d'éviter une augmentation encore plus forte de l'épidémie sur notre territoire.

Ces mesures renforcées, qui ont pour seul objectif la préservation des capacités hospitalières de l'île et la protection de la santé de la population. La vigilance de chacun compte plus que jamais en cette période difficile. **Il incombe à tous de diminuer au maximum les contacts et interactions sociales et à rester chez soi le plus possible.**